PVT (Programme/Permis Vacances Travail)

La France et les pays suivants ont signé des accords qui simplifient l'obtention de visas : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Équateur, Hong-Kong, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Taïwan et Uruguay. Le programme vacances travail (PVT) permet aux jeunes Français de 18 à 30 ans (35 ans pour l'Argentine, l'Australie et le Canada) de séjourner dans un de ces pays en ayant le droit de travailler pendant 1 an (2 ans pour le Canada et 3 ans pour l'Australie). Vous devrez justifier de ressources suffisantes pour subvenir à vos besoins sur place.

http://www.pvtistes.net

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères:
8 bis rue Saint-Dominique
75007 - Paris
https://www.diplomatie.gouv.fr/fr